

TRANSPORT SCOLAIRE

Si vous êtes intéressés par le transport scolaire et que vous n'avez pas encore fait de démarches, n'hésitez pas à prendre **très vite** contact avec le secrétariat qui dispose de dossiers .

Les imprimés de demandes ne concernent que les élèves **collégiens**.

INFORMATION SUR LES PRET DES MANUELS SCOLAIRES

Lors de la remise des livres en début d'année nous demandons un chèque de **caution d'une valeur de 50 euros (ce chèque est à donner contre la réception des livres le jour de la rentrée)**.

Ce versement ne sera débité que dans le cas d'une dégradation ou du manque d'un manuel.

Nous vous remercions de votre compréhension.

La Comptabilité

ASSURANCE SCOLAIRE : RESPONSABILITE CIVILE + INDIVIDUELLE ACCIDENT CORPOREL - Cf.réf.76-260

Attestation à renvoyer pour le 22 août au secrétariat 45 rue J. D'Arc Eu.

Pour participer à toutes les sorties pendant l'année scolaire il est absolument impératif que chaque élève fournisse pour la rentrée les 2 attestations (responsabilité civile + individuelle accident corporel).

En cas de non présentation de ces documents aucune sortie ne sera autorisée.